



KÄLTÉITENG



Bulletin Communal
Septembre 2013

Séance du 11 juin 2013
Sitzung vom 11. Juni 2013



Fête de la Musique
21., 22. an 23. Juni 2013



Gemeinderat Bericht der Sitzung vom Donnerstag, 11. Juni 2013

Dauer : von 14h30 bis 17h45.

Anwesend: John Lorent, Bürgermeister, Marcel Humbert und Patrick Brücher, Schöffen, Romain Becker, Patrick Krings, Carlo Birchen, Romain Daubenfeld, José Gonçalves dos Anjos, Nico Migliosi, Viviane Petry, Camille Thomé und Jean Weiler, Räte, Nadine Braconnier, Sekretärin.

Entschuldigt: Astrid Belleville

Tagesordnung:

1. Korrespondenz und Informationen
2. Notarielle Urkunden, Verträge
 - Notarielle Urkunde Prorealim s.à.r.l.
 - Notarielle Urkunde Mangeln
 - Wartungsvertrag Z&Z Wassertechnik
 - Zusage eines Erbpachtvertrags Kleintierzüchterverein Kayl
3. Finanzen
 - Restantenetat 2012
 - Kostenanschlag Waldweg „Schlaed“
 - Verbuchung einer zusätzlichen Einnahme
 - Kostenanschlag Vollendung der unbebauten Grundstücke
 - Kostenanschlag „Spullweenchen“
 - Kostenanschlag überdachte Fahrradständer
 - Kostenanschlag Lackieranlage
 - Abrechnung Projekt „Anpassung an die vorgeschriebenen Maßnahmen durch das Gesetz vom 10/06/1999 bezüglich der gefährlichen, gesundheitsschädlichen und umständlichen Einrichtungen im Kulturzentrum Schungfabrik“
 - Abrechnung Projekt „Einrichtung der Außenanlagen des Kulturzentrum Schungfabrik“
 - Abrechnung Projekt „Instandsetzung des Daches des Gemeindehauses und der Jungenschule“
 - Abrechnung Projekt „Einrichtung von Ampeln in der Hauptstraße und der Neustraße“
 - Abrechnung Projekt „Informatikrüstung / Kopierer für die Schulen“
 - Abrechnung Projekt „Verbindung zwischen dem Parkplatz der Schule und dem Fußballplatz in Tetingen“
 - Abrechnung Projekt „Restaurierung der zwei bergbaulichen Anlegeplätze in Tetingen“
4. Gemeindereglemente

CONSEIL COMMUNAL Rapport de la réunion du mardi, 11 juin 2013

Durée : de 14h30 à 17h45 heures.

Présents : John Lorent, bourgmestre, Marcel Humbert et Patrick Brücher, échevins, Romain Becker, Patrick Krings, Carlo Birchen, Romain Daubenfeld, José Gonçalves dos Anjos, Nico Migliosi, Viviane Petry, Camille Thomé et Jean Weiler, conseillers, Nadine Braconnier, secrétaire.

Excusée : Astrid Belleville

Ordre du jour :

- 1 Correspondance et informations
- 2 Acte notarié, contrats et conventions
 - Acte notarié Prorealim s.à.r.l., approbation
 - Acte notarié Mangeln, approbation
 - Contrat de maintenance Z&Z Wassertechnik, approbation
 - Promesse de bail emphytéotique « Société avicole », approbation
- 3 Finances communales
 - Etat des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2012, approbation
 - Devis chemin forestier « Schlaed », approbation
 - Comptabilisation recette supplémentaire
 - Devis parachèvement terrains non-construits
 - Devis « Spullweenchen »
 - Devis support couvert pour bicyclettes
 - Devis cabine de peinture
 - Décompte projet « Adaptations aux mesures prescrites par la loi du 10/06/1999 sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes »
 - Décompte du projet « Aménagement des alentours du centre culturel Schungfabrik »
 - Décompte du projet « Réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville et de l'école des garçons »
 - Décompte du projet « Aménagement de feux tricolores rue Principale et rue Neuve »
 - Décompte du projet « Equipement informatique /copieurs pour les écoles »
 - Décompte du projet « Liaison entre les parkings de l'école et le terrain de football à Tétange »
 - Décompte du projet « Restauration de deux quais miniers à Tétange »
- 4 Règlements communaux

- Règlement betreffend die Zuschüsse für die rationale Benutzung der Energie
5. Allgemeiner Bebauungsplan
 - Verlängerung der Frist für die Ausarbeitung des Bebauungsplan
 6. • Umwelt
 - Beteiligung am Klimapakt
 7. Personal
 - Schaffung eines Architekten-Urbanistenpostens
 - Schaffung eines Angestelltenpostens in der Laufbahn C (Behindertenposten)
 - Schaffung eines Redakteurpostens (Gemeindekasse)
 8. Anliegen der Räte Romain Becker und Patrick Krings.
 - Anliegen von Rat Jean Weiler.
 9. Fragen der Räte
 10. Geheimsitzung

1. Korrespondenz und Informationen

Schöffe Patrick Brücher (déi gréng) verteilt ein Exemplar der Schulcharta an alle Räte und erklärt die Charta werde auch an alle Schulkinder verteilt und der Inhalt werde im Schulwesen umgesetzt.

2. Notarielle Urkunden, Verträge

- **Notarielle Urkunde Prorealim s.à.r.l.**
Bürgermeister John Lorent (LSAP) erinnert, dass die Gemeinde das Grundstück in der Hauptstraße in Tetingen gekauft hat um es zu erschließen. Ein Tausch mit Prorealim s.à.r.l. wird vorgenommen und die Gemeinde wird somit Eigentümer von Räumlichkeiten im Wert von 170.000 €.

Beschluss:

Der Notarsakt mit Prorealim s.à.r.l. ist mehrheitlich angenommen. Die Vertreter von DP und CSV stimmen dagegen.

- **Notarielle Urkunde Mangeln**

Durch einen Tausch mit der Gesellschaft Mangeln s.à.r.l., wird die Gemeinde Eigentümer der öffentlichen Straßen in der neuen Siedlung und gibt an Mangeln s.à.r.l. zwei Grundstücke in der Biermechtsstraße ab. Nach gegenseitlichem Abkommen bezahlt Mangeln s.à.r.l. eine Summe von 131.216 € an die Gemeinde für Abschlussarbeiten an dem Stra-

- Règlement concernant les aides en matière de l'utilisation rationnelle de l'énergie
- 5 Plan d'aménagement général
 - Prorogation du délai pour l'élaboration du PAG
 - 6 Environnement
 - Participation au Pacte climat, décision
 - 7 Personnel
 - Création de poste d'architecte-urbaniste
 - Création de poste d'un employé communal de la carrière C (travailleur handicapé)
 - Création de poste d'un rédacteur (recette communale)
 - 8 Point porté à l'ordre du jour par Messieurs les conseillers Romain Becker et Patrick Krings.
 - Points portés à l'ordre du jour par Monsieur le conseiller Jean Weiler.
 - 9 Questions de conseillers
 - 10 Affaires de personnel

1. Correspondance et informations

Monsieur **l'échevin Patrick Brücher (déi gréng)** distribue un exemplaire de la charte scolaire à tous les conseillers pour information. Il explique que la charte a été remise à tous les élèves des écoles de la commune de Kayl et que son contenu sera intégré dans la vie scolaire.

2. Acte notarié, contrats et conventions

- **Acte notarié Prorealim s.à.r.l.**
Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** rappelle que la Commune avait acquis le terrain dans la rue Principale à Tétange pour des raisons urbanistiques et que maintenant un échange sera fait avec Prorealim s.à.r.l. La Commune deviendra propriétaire d'un bureau et d'une annexe d'une valeur d'environ 170.000 € en échange.

Décision :

L'acte notarié Prorealim s.à.r.l. est approuvé à la majorité des voix. Les représentants du DP et CSV votent contre l'acte notarié.

- **Acte notarié Mangeln**

Un échange est fait entre la Commune et l'immobilière Mangeln s.à.r.l., aux termes duquel la Commune devient propriétaire des voies publiques dans le nouveau lotissement et cède en contrepartie à Mangeln s.à.r.l. deux terrains dans la rue Biermecht. D'un commun accord entre les par-

ßenbelag, dem Spielplatz und den Grünanlagen. Die Straßenbeleuchtung wird in Betrieb genommen wenn die ersten Einwohner in der Siedlung wohnen.

Beschluss:
Der Notarsakt Mangen ist einstimmig angenommen.

- **Wartungsvertrag Z&Z Wassertechnik**

Da die Brunnenanlage im Park Nicolas Wilhelm technisch sehr komplex ist, ist ein Wartungsvertrag mit einer spezialisierten Firma nötig. Die Firma kümmert sich um die Inbetriebnahme der Anlage im Frühling, eine Wartung während der Sommerzeit und die Vorbereitung für den Winter.

Rat Romain Becker (DP) stellt fest, der Vertrag sei formell nicht richtig, er enthalte einige Fehler und könne so nicht angenommen werden, die Firma soll einen korrekten Vertrag nachreichen.

Rat Jean Weiler (CSV) fragt, warum die Gemeindedienste sich nicht um den Unterhalt der Brunnenanlage kümmern, was ein Sparpotential darstellen würde.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) antwortet, der technische Dienst selbst habe vorgeschlagen eine spezialisierte Firma zu verpflichten, da es sich um eine technisch komplexe Anlage handelt. Die Fehler im Vertrag werden natürlich auch verbessert. Der Bürgermeister betont, die Brunnenanlage sei sehr beliebt bei der Bevölkerung, vor allem bei den Kindern und ist ein großer Erfolg im Sommer.

Auf die Frage von Rat Camille Thomé (CSV) wer etwaige Reparaturarbeiten vornehmen wird, antwortet der Bürgermeister die Firma Z&Z Wassertechnik sei in dem Fall zuständig.

Beschluss:
Der Wartungsvertrag mit Z&Z Wassertechnik ist mehrheitlich angenommen. Die Vertreter von DP und CSV stimmen dagegen.

- **Zusage eines Erbpachtvertrags Verein der Kleintierzüchter**

Bürgermeister John Lorent (LSAP) erklärt die Frist für den Beginn der Arbeiten sei abgelaufen, deshalb sei es notwendig die Zusage des Erbpachtvertrags zu erneuern. Dieser ist auch Teil des Antrags auf Bezuschussung des Vereins der

ties, Mangen s.à.r.l. verse une somme forfaitaire de 131.216 € à la Commune afin de finaliser les travaux après la construction des maisons, notamment la dernière couche de roulement, l'aire de jeux et la plantation des espaces verts.

Le branchement de l'éclairage public a été installé et sera mis en service dès que les premiers habitants s'installeront dans le lotissement.

Décision:
L'acte notarié Mangen s.à.r.l. est approuvé unanimement.

- **Contrat de maintenance Z&Z Wassertechnik**

Vu que la fontaine sur la place Nicolas Wilhelm est une installation technique complexe, un contrat de maintenance avec une firme spécialisée est nécessaire. La firme prend en charge la mise en service de la fontaine au printemps, un entretien pendant la période d'opération et aussi la préparation pour la période hivernale.

Monsieur le **conseiller Romain Becker (DP)** constate que le prix est élevé, mais aussi que le contrat ne serait pas conforme.

Monsieur le **conseiller Jean Weiler (CSV)** demande pourquoi les services communaux n'assurent pas l'entretien et la mise en service de la fontaine, ce qui réduirait certainement les frais.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** répond que la proposition d'engager une firme spécialisée vient justement du service technique, vu qu'il s'agit d'une installation compliquée. Il souligne que la fontaine est très appréciée par la population, surtout auprès des enfants et connaît un grand succès lors de la période estivale.

Monsieur le **conseiller Camille Thomé (CSV)** demande qui sera chargé de réparer la fontaine lorsqu'elle tombe en panne. Monsieur le bourgmestre réplique que la firme Z&Z Wassertechnik est compétente en la matière, si le problème ne peut pas être résolu par les services communaux.

Décision:
Le contrat de maintenance avec Z&Z Wassertechnik est approuvé à la majorité des voix. Les représentants du DP et CSV votent contre le contrat.

- **Promesse de bail emphytéotique avec la Société avicole**

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** expose que le délai alloué par la Commune à la Société avicole pour entamer les travaux est venu

Kleintierzüchter beim zuständigen Ministerium. Sobald das Gebäude fertiggestellt ist, wird ein notarieller Akt erstellt.

Rat Jean Weiler (CSV) möchte wissen wer Eigentümer des Gebäudes wird. Der Bürgermeister antwortet, der Zuschuss wird an den Eigentümer überwiesen, in diesem Fall der Verein der Kleintierzüchter über den Erbpachtvertrag. Da nach geltendem Recht die Konstruktion zum Grundstück gehört, wird die Gemeinde Eigentümer des Gebäudes nach 49 Jahren.

Beschluss:
Die Zusage eines Erbpachtvertrags an den Verein der Kleintierzüchter ist mehrheitlich angenommen. Die Vertreter der DP enthalten sich.

3. Finanzen

- **Restantenetat 2012**

Der Bürgermeister dankt im Namen des Gemeinderats und des Schöffenrats dem Gemeindevorsteher Herrn Ronny Slongo für seine gute Arbeit. Es ist beachtenswert dass der zu erlassende Betrag sich auf nur rund 5.000 € von den noch ausstehenden Einnahmen von 180.457,48 € beläuft.

Beschluss:
Der Restantenetat 2012 ist einstimmig angenommen.

- **Kostenanschlag Waldweg „Schlaed“**

Der Waldweg „Schlaed“ soll instandgesetzt werden um eine bessere Zugänglichkeit zum Waldfriedhof und zum Wald zu schaffen.

Rat Camille Thomé (CSV) kritisiert, der Weg werde aus Kalksteinbruch gemacht, was bei Regenwetter Dreck verursachen wird. Er ist der Meinung, man hätte ein anderes Material aussuchen können, außer Kalksteinbruch oder Teermakadam.

à échéance. Il est nécessaire de renouveler la promesse de bail emphytéotique, qui d'ailleurs fait partie intégrante du dossier de demande de subside de la Société avicole auprès de l'Administration des services techniques de l'agriculture. Dès que la construction de l'immeuble sera achevée, un acte notarié d'emphytéose sera établi.

Monsieur le **conseiller Jean Weiler (CSV)** veut savoir qui sera le propriétaire du futur immeuble. Monsieur le bourgmestre répond que le subside sera alloué par le Ministère au propriétaire de l'immeuble, dans ce cas la Société avicole par voie de bail emphytéotique. La Commune deviendra propriétaire de l'immeuble bâti à la fin du bail, dans 49 ans, suivant les dispositions de droit civil.

Décision:
La promesse de bail emphytéotique est approuvée à la majorité des voix. Les représentants du DP s'abstiennent.

3. Finances communales

- **Etat des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2012**

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** remercie au nom du conseil communal et du collège échevinal Monsieur le receveur Ronny Slongo pour son excellent travail. Il est remarquable que le montant à décharger se chiffre à seulement 5.000 € vis-à-vis du montant de 180.457,48 € restant à recouvrer. Il rappelle la nécessité d'engager un collaborateur supplémentaire pour le bureau de la facturation, pour que le bon déroulement lors de l'établissement et de l'envoi des factures et des quittances soit assuré.

Décision:
L'état des recettes restant à recouvrer est approuvé unanimement.

- **Devis chemin forestier «Schlaed»**
Il est prévu de mettre en état le chemin forestier «Schlaed», notamment en vue de l'aménagement du cimetière en forêt et d'une meilleure accessibilité de la forêt pour les promeneurs.

Monsieur le **conseiller Camille Thomé (CSV)** critique que le chemin sera fait en gravier, ce qui provoquera des salissures en cas de mauvais temps. Il est d'avis qu'un autre matériel que du gravier et du macadam aurait pu être choisi.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) erklärt die Waldwege werden aus Kalksteinbruch ohne Staub gemacht, laut Vorschrift der Forstverwaltung. Die Gemeinde wird sich über diese Sache mit dem zuständigen Förster beraten.

Schöffe Patrick Brücher (déi gréng) betont, der Waldfriedhof werde nicht wie ein gewöhnlicher Friedhof angelegt, sondern der natürliche Zustand des Waldes werde erhalten.

Rat Romain Becker (DP) befürchtet der Waldweg werde aus Bauschutt angefertigt, wie der Weg „Millebiert“, der ebenfalls von der Forstverwaltung gemacht wurde. Außerdem sei ein Weg an dieser Stelle gar nicht nötig, der Wald sollte in seinem natürlichen Zustand bleiben.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) antwortet, der Weg „Millebiert“ sei nicht vom Gemeinderat besprochen worden, sondern auf Initiative vom Förster angelegt worden. Im jetzigen Fall gäbe es ein Lastenheft mit festgelegten zu benutzenden Materialien.

Rat Romain Daubenfeld (LSAP) fügt hinzu, dass man den Bürgern die Möglichkeit geben muss, den Waldfriedhof halbwegs sauber erreichen zu können.

Rätin Viviane Petry (déi gréng) schließt sich an und betont behinderte und ältere Menschen sollten auch den Waldfriedhof erreichen können.

Beschluss:

Der Kostenanschlag Waldweg « Schlaed » ist mehrheitlich angenommen. Die Vertreter von DP und CSV stimmen dagegen.

• Verbuchung einer zusätzlichen Einnahme

Wie in der Diskussion bezüglich des Notaraktes Mangan erklärt, erhält die Gemeinde die Summe von 131.216 € zur Fertigstellung der Fahrbahn, des Spielplatzes und der Grünanlagen. Diese Einnahme ist im Haushalt 2013 zu verbuchen.

Beschluss:

Die Verbuchung einer zusätzlichen Einnahme ist einstimmig angenommen.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** précise que les chemins forestiers sont en principe faits de gravier sans poussière, suivant les instructions de l'Administration des Eaux et Forêts. La Commune se concertera sur la question avec le garde forestier en charge.

Monsieur **l'échevin Patrick Brücher (déi gréng)** précise que le cimetière en forêt ne sera pas aménagé comme un cimetière en ville, l'aspect naturel de la forêt sera en effet conservé.

Monsieur le **conseiller Romain Becker (DP)** craint que ce chemin forestier soit fait de décombres, tel qu'il est le cas du chemin au « Millebiert », qui a aussi été fait par l'Administration des Eaux et Forêts. En plus il est d'avis que ce chemin vers le cimetière en forêt n'est pas nécessaire. La forêt est censée rester dans son aspect naturel et le risque de vandalisme au cimetière serait diminué.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** réplique que le chemin autour du « Millebiert » n'a jamais été l'objet d'une décision du conseil communal, mais révèle d'une initiative du garde forestier et de l'Etat. Dans le présent cas, la Commune dispose d'un cahier de charges de sorte que les matériaux à utiliser sont définis avec précision.

Monsieur le **conseiller Romain Daubenfeld (LSAP)** ajoute qu'il faut offrir aux citoyens, la possibilité de rejoindre le cimetière en forêt d'une manière confortable. Madame la **conseillère Viviane Petry (déi gréng)** se rallie et ajoute qu'aussi des personnes handicapées physiques et âgées devront avoir la possibilité d'accéder au cimetière.

Décision :

Le devis chemin forestier « Schlaed » est approuvé à la majorité des voix. Les représentants du DP votent contre le devis.

• Comptabilisation recette supplémentaire

Comme exposé lors du point relatif à l'acte notarié Mangan, la Commune reçoit un pécule de 131.216 € pour finaliser divers travaux dès l'achèvement de la construction des maisons, notamment la dernière couche de roulement, l'aire de jeux et la plantation des espaces verts. Cette recette est à comptabiliser dans le budget de l'exercice 2013.

Décision :

La comptabilisation de la recette supplémentaire est approuvée unanimement.

• Kostenanschlag Vollendung der unbebauten Grundstücke

Ein Posten im Haushalt 2013 wurde geschaffen, um die Arbeiten beginnen zu lassen: ein neuer Belag im Park Nicolas Wilhelm in Tetingen, der Abriss der beiden Häuser in der Schulstraße und der Bau einer öffentlichen Toilettenanlage im Park Ouerbett.

Rat Jean Weiler (CSV) kritisiert, einige Baustellen seien nicht gut geplant worden und die Arbeiten müssen nun erneuert werden, wie zum Beispiel der Belag im Park Nicolas Wilhelm. Der Preis der öffentlichen Toilettenanlage sei sehr hoch und er stelle sich Fragen zum Unterhalt der Anlage.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) erklärt, die Toilettenanlage werde vom gleichen Architekt entworfen wie der Pavillon Madeleine und füge sich somit perfekt in die bestehende Struktur ein. Die ästhetische Linie werde respektiert durch die Verwendung des gleichen Stahls, was auch den hohen Kostenanschlag erklärt. Das Gemeindepersonal wird sich um den Unterhalt der Toilettenanlage kümmern.

Auf die Frage von **Rat Patrick Krings (DP)** antwortet der Bürgermeister, dass die Anlage behindertengerecht sein wird. Der Bürgermeister gibt zu, dass der wasserdurchlässige Belag im Park Nicolas Wilhelm nicht optimal sei.

Rat Romain Becker (DP) meint, man solle generell vermeiden wasserdurchlässigen Bodenbelag auf den Wegen zu verwenden. Mit einem Betonboden sei die Sauberkeit der Benutzer sicher und das Wasser würde neben den Wegen im Boden versickern.

Rat Camille Thomé (CSV) bemerkt, im Bezug zum Park Wilhelm, man müsse auf den Fakt hinweisen dass die Bewohner der Residenz „Wäschbuer“ den öffentlichen Parkplatz als ihr Eigentum betrachten und beispielsweise Autos im Eingang abstellen usw. Der Bürgermeister antwortet es gäbe viele Verkehrs- und Parkprobleme in der Gemeinde und dass ein Treffen mit dem „agent municipal“ vorgesehen ist.

Rat Patrick Krings (DP) kritisiert die Prozedur, vier verschiedene Kostenvoranschläge in einem Votum unterzubringen. Das Projekt öffentliche WC-Anlage wäre von der DP angenommen worden, leider müssen sie gegen den gesamten Kostenanschlag stimmen, da sie gegen den Belag im Park Wilhelm sind.

Beschluss:

Der Kostenanschlag Vollendung der unbebauten Grundstücke ist mehrheitlich angenom-

• Devis parachèvement terrains non-construits

Un poste de budget a été créé en vue d'entamer les travaux dans l'exercice 2013 : un nouveau pavage dans le parc Nicolas Wilhelm à Tétange, la démolition des deux maisons dans la rue de l'Ecole et la construction d'un WC public dans le parc Ouerbett, qui sera annexé au pavillon Madeleine.

Monsieur le **conseiller Jean Weiler (CSV)** critique que certains travaux n'ont pas été bien conçus et sont refaits après peu de temps, tel le cas du revêtement du parc Nicolas Wilhelm. Le montant prévu pour l'aménagement du WC public au parc Ouerbett est très élevé et la question sur l'entretien du WC se pose aussi.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** explique que le WC sera réalisé par le même architecte que le pavillon Madeleine et s'englobera ainsi dans la structure existante. La ligne esthétique du pavillon sera respectée avec l'utilisation d'acier corten, ce qui explique d'ailleurs le devis plutôt élevé. En tant que WC public, l'entretien sera assuré par le personnel communal.

Suite à la question de Monsieur le **conseiller Patrick Krings (DP)**, le bourgmestre confirme que le WC sera accessible pour personnes handicapées physiques.

Concernant le parc Nicolas Wilhelm à Tétange, le bourgmestre affirme que le revêtement perméable actuel du chemin n'est pas optimal.

Monsieur le **conseiller Romain Becker (DP)** est d'avis qu'il faudrait éviter en général d'utiliser du revêtement perméable pour les chemins. Avec du revêtement en béton, la propreté serait garantie lors de mauvais temps et l'eau s'infiltrerait dans le sol à côté des chemins.

Monsieur le **conseiller Camille Thomé (CSV)** remarque que, dans le contexte du parc Wilhelm, il faut insister sur le fait que les habitants de la nouvelle résidence « Wäschbuer » disposent du parking public comme s'il appartenait à eux, notamment en garant des véhicules dans l'entrée etc. Monsieur le bourgmestre répond qu'il y a beaucoup de problèmes de circulation et de stationnement dans la commune et qu'une entrevue avec l'agent municipal est prévue.

Monsieur le **conseiller Patrick Krings (DP)** critique que quatre travaux différents sont regroupés dans un devis, donc un seul vote du conseil. Les représentants du DP auraient voté pour le projet WC public, mais sont contre le réaménagement

men. Die Vertreter der DP und CSV stimmen dagegen.

- **Kostenanschlag „Spullweenchen“**
Schöffe Patrick Brücher (déi gréng) erklärt die Gemeinde wolle ein System mit wiederverwendbaren Trinkbechern einführen, um die Müllmenge bei öffentlichen Veranstaltungen zu reduzieren. Dazu soll eine mobile Spülanlage mit Bechern gekauft werden für eine Summe von 29.590,59 €. Die Verleihung der Spülanlage soll per Gemeinde-reglement festgelegt werden.

Rat Jean Weiler (CSV) begrüßt die Idee die Müllmengen reduzieren zu wollen und fragt ob auch Teller und Besteck in der Spülanlage enthalten sind und ob diese nur bei Gemeindefesten zum Einsatz kommen wird.

Rat Romain Becker (DP) kritisiert, dass nur Becher in der Anlage gespült werden können und dass die Mobilität der Anlage eingeschränkt ist durch die Notwendigkeit einer 380 Volt Steckdose.

Schöffe Marcel Humbert (LSAP) antwortet, im Augenblick werden nur Becher vorgesehen und die Spülanlage werde nur bei Gemeindefesten benutzt. In zweiter Phase könne man die Anlage durch Teller erweitern und den lokalen Vereinen die Spülanlage zur Verfügung stellen.

Beschluss:
Der Kostenanschlag „Spullweenchen“ ist einstimmig angenommen.

- **Kostenanschlag überdachte Fahrradständer**
Die Aufstellung von Fahrradständern in der Gemeinde soll einen Beitrag zur sanften Mobilität leisten. Sechs Ständer werden an folgenden Stellen eingerichtet: die Bahnhöfe Kayl und Tetingen, die Bushaltestelle im Brill, bei der Nuel-Schule in Tetingen, bei dem Postgebäude in Kayl und neben dem Gemeindehaus.

du parc Wilhelm, donc ils sont contraints de voter contre l'intégralité du devis, ce qui est dommage.

Décision :
Le devis parachèvement terrains non-construits est approuvé à la majorité des voix. Les représentants du DP et CSV votent contre le devis.

- **Devis «Spullweenchen»**
Monsieur **l'échevin Patrick Brücher (déi gréng)** expose que la Commune envisage d'introduire un système de gobelets réutilisables, pour réduire la quantité de déchets lors de manifestations publiques, ainsi il est nécessaire d'acquérir un lave-vaisselle mobile avec gobelets. Le prix total se chiffre à 29.590,59 € et l'assemblage de cette remorque sera fait par le service des régies communal. La mise à disposition du lave-vaisselle mobile est à régler par un règlement communal et se fera sous dépôt d'une caution.

Monsieur le **conseiller Jean Weiler (CSV)** remarque que c'est une bonne initiative de réduire les quantités des ordures, mais demande si des couverts et des assiettes sont aussi inclus dans la remorque lave-vaisselle et si celle-ci sera utilisée exclusivement pour des manifestations de la Commune.

Monsieur le **conseiller Romain Becker (DP)** critique que le lave-vaisselle n'est prévu que pour laver des gobelets et que la flexibilité de la remorque est limitée par l'absence d'une prise électrique de 380 volt.

Monsieur **l'échevin Marcel Humbert (LSAP)** répond que pour l'instant seulement des gobelets sont prévus et que le lave-vaisselle mobile sera utilisé pour des manifestations de la Commune. En deuxième phase on pourrait compléter le lave-vaisselle mobile par des assiettes et les associations locales pourraient louer la remorque.

Décision :
Le devis «Spullweenchen» est approuvé unanimement.

- **Devis support couvert pour bicyclettes**
L'implantation de supports pour bicyclettes sert à promouvoir la mobilité douce dans la commune. Six supports seront installés aux endroits suivants: les gares de Kayl et Tétange, la gare de bus au quartier Brill, près de l'école Nuel, près de la poste à Kayl et près de la mairie.

Rat Romain Becker (DP) meint man solle eher die Bushaltestellen überdachen als Fahrradständer. Außerdem seien die ausgewählten Materialien (Aluminium, Acryl, usw.) nicht ökologisch. Er unterstützt allerdings die sanfte Mobilität, jedoch hätte für diese Summe eine größere Anzahl an nicht überdachten Fahrradständern aufgestellt werden können.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) antwortet, es gäbe schon einige Fahrradständer in der Gemeinde, jedoch sei die Aufstellung überdachter Ständer an einigen Standorten wichtig.

Rat Camille Thomé (CSV) schließt sich Herrn Becker an, es sei wichtiger Bushaltestellen zu überdachen. Er fragt sich wie viele Leute mit dem Fahrrad fahren, worauf **Rätin Viviane Petry (déi gréng)** antwortet, die Nachfrage nach überdachten Fahrradständern sei groß. Der Bürgermeister fügt hinzu es handele sich um eine Prioritätenfrage, ein Projekt schließe ein anderes nicht aus, wie zum Beispiel überdachte Bushaltestellen.

Beschluss:
Der Kostenanschlag überdachte Fahrradständer ist mehrheitlich angenommen. Die Vertreter von DP und CSV enthalten sich, Rat Camille Thomé stimmt dagegen.

- **Kostenanschlag Lackierkabine**
Bürgermeister John Lorent (LSAP) erklärt, das Gemeindeatelier sei hervorragend ausgestattet und eine Lackierkabine würde dieses vervollständigen. Ein Karosseriearbeiter sei in Diensten der Gemeinde und man könnte so die Schäden an den Gemeindeautos beheben.

Rat Patrick Krings (DP) möchte wissen welche Autos in die Kabine hineinpassen und ob die Kommodo-Prozedur den Betrieb einer Lackierkabine erlaube. Der Bürgermeister antwortet, alle Arten von gängigen Kastenwagen und Autos würden in die Kabine passen und es bestehe eine Notwendigkeit solche Reparaturen in Eigenregie durchzuführen. Die Kommodo-Genehmigung muss nur entsprechend vervollständigt werden.

Rat Nico Migliosi (LSAP) fügt hinzu, auch Bänke und Geländer können in der Kabine lackiert werden.

Rat Romain Becker (DP) möchte wissen wie die politische Mehrheit dazu steht, falls private Fahrzeuge in der Kabine lackiert würden. Der Bürgermeister lehnt dies kategorisch ab.

Monsieur le **conseiller Romain Becker (DP)** est d'avis que des abribus devraient être installés plutôt que des supports pour bicyclettes. De plus, les matériaux choisis (aluminium, acrylique, etc.) ne sont pas écologiques. Il supporte l'initiative de promouvoir la mobilité douce, mais en précisant que pour ce montant un grand nombre de supports non-couverts pourraient être aménagés.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** réplique que des supports non-couverts ont été aménagés à travers le territoire de la commune, mais que l'implantation de quelques supports couverts à différents endroits est importante.

Monsieur le **conseiller Camille Thomé (CSV)** se rallie au point de M. Becker, qu'il serait plus important de couvrir les arrêts de bus. Et il s'interroge combien de gens utilisent effectivement la bicyclette, auquel Madame la **conseillère Viviane Petry (déi gréng)** répond que la demande pour des supports couverts de bicyclettes est réelle. Monsieur le bourgmestre ajoute qu'il s'agit d'une question de priorités et qu'un projet n'en exclut pas un autre.

Décision :
Le devis support couvert pour bicyclettes est approuvé à la majorité des voix, les représentants du DP et CSV s'abstiennent et M. Camille Thomé vote contre le devis.

- **Devis cabine de peinture**
Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** expose que l'atelier communal jouit d'un bon équipement et qu'une cabine de peinture compléterait cet équipement. Un carrossier est au service de la Commune et les véhicules communaux subissent assez de dommages que la Commune pourrait donc réparer par ses propres moyens.

Monsieur le **conseiller Patrick Krings (DP)** demande quels véhicules rentrent dans cette cabine de peinture et si l'autorisation commodo-incommodo permet l'installation d'une telle cabine. Monsieur le bourgmestre réplique que tous genres de camionnettes et véhicules particuliers peuvent rentrer dans la cabine, qu'un besoin réel existe pour des réparations de carrosserie. Concernant l'autorisation commodo-incommodo, un ajout à l'autorisation est à faire.

Monsieur le **conseiller Nico Migliosi (LSAP)** ajoute que la cabine de peinture peut aussi être utilisée pour traiter des bancs ou balustrades, par exemple.

Beschluss:

Der Kostenanschlag Lackierkabine ist mehrheitlich angenommen. Die Vertreter der DP stimmen dagegen.

- **Abrechnungen diverser Projekte**

Die Abrechnungen einiger Projekte aus den letzten Jahren wurden im Gemeinderat noch nicht zum Votum gestellt: die Instandsetzung des Daches vom Rathaus, die Restaurierung der bergbaulichen Anlegeplätze, die Verbindung zwischen dem Fußballplatz und dem Parkplatz in Tetingen, die Anpassungen bezüglich der gefährlichen, gesundheitsschädlichen und umständlichen Einrichtungen im Kulturzentrum Schungfabrik, die Ampelanlage im Tetingen Zentrum und die informatische Ausrüstung der Schulen.

Für die Schungfabrik wird ein neues Gesamtprojekt ausgearbeitet und in einem nächsten Gemeinderat vorgestellt. **Rat Patrick Krings (DP)** begrüßt diese Neuigkeit.

Die Räte sind einverstanden alle Projekte in einem Votum zu verabschieden.

Beschluss:

Die Abrechnungen der diversen Projekte sind einstimmig angenommen.

4. Gemeindereglemente

- **Reglement betreffend die Zuschüsse für die rationale Nutzung der Energie**

Dieses Reglement wurde von den STEP-Gemeinden gemeinsam ausgearbeitet und regelt die Zuschüsse an Privatpersonen für die energetische Sanierung ihrer Wohnungen, parallel zu den staatlichen Zuschüssen. Das Reglement unterstützt auch die Installation von Solaranlagen und Photovoltaik-Anlagen.

Die Vertreter von DP und CSV sind der Meinung, dass ein gemeinsames Reglement eine gute Initiative ist.

Beschluss:

Das Reglement betreffend die Zuschüsse für die rationale Nutzung der Energie ist einstimmig angenommen.

Monsieur le **conseiller Romain Becker (DP)** veut savoir quelle est la position de la majorité politique pour le cas où des véhicules privés seraient traités dans la cabine de peinture. Monsieur le bourgmestre s'oppose à cette hypothèse.

Décision :

Le devis cabine de peinture est approuvé à la majorité des voix, les représentants du DP votent contre le devis.

- **Décomptes projets**

Quelques décomptes de projets des dernières années n'ont pas encore été soumis au vote du conseil communal: la réfection de la toiture de l'hôtel de ville, la restauration des quais miniers, la liaison entre le parking et le terrain de football à Tétange, les adaptations en matière d'établissements dangereux, insalubres et incommodes dans le centre culturel Schungfabrik, les feux tricolores dans le centre de Tétange et l'équipement informatique.

Concernant la «Schungfabrik», un nouveau projet global sera élaboré et présenté lors d'une prochaine réunion du conseil communal. Monsieur le **conseiller Patrick Krings (DP)** apprécie cette nouvelle.

Les membres du conseil sont d'accord à évacuer tous les décomptes au moyen d'un seul vote.

Décision :

Les décomptes des projets sont approuvés unanimement.

4. Règlements communaux

- **Règlement concernant les aides en matière de l'utilisation rationnelle de l'énergie**

Ce règlement a été élaboré d'un commun accord entre les Communes STEP et fixe les taux des subventions accordées aux personnes physiques pour l'amélioration de la classe énergétique de leur habitation, parallèlement aux subventions de la part de l'Etat. Il importe de souligner que le règlement soutient aussi l'aménagement d'installations solaires thermiques et d'installations photovoltaïques.

Les représentants du DP et du CSV sont d'avis que l'élaboration d'un règlement commun est une bonne initiative.

Décision :

Le règlement concernant les aides en matière de

l'utilisation rationnelle de l'énergie est approuvé à l'unanimité.

5. Plan d'aménagement général

- **Prorogation du délai pour l'élaboration du PAG**
La date limite pour l'élaboration du Plan d'Aménagement Général a été atteinte, mais vu que la Commune de Kayl, de même qu'un grand nombre d'autres communes du pays, n'a pas pu finaliser cette démarche, il est nécessaire de proroger le délai de deux années.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** précise qu'il est indispensable que l'élaboration du PAG soit finalisée dans les meilleurs délais.

Décision :

La prorogation du délai pour l'élaboration du PAG est approuvée unanimement.

6. Environnement

- **Participation au pacte climat**

Monsieur **l'échevin Patrick Brücher (déi gréng)** expose que le pacte climat est un système de contrôle et de subventions pour les mesures communales destinées à réduire les gaz à effet de serre, système qui portera sur les années 2013 à 2020. Dans la Commune sera instaurée une équipe chargée en la matière, il sera dressé un bilan initial, un plan de travail adapté et un suivi annuel avec un conseiller énergétique externe ou interne. Il souligne que l'expertise nécessaire pour le bon fonctionnement de ce projet ne peut que venir d'un conseiller en environnement.

Le pacte climat constitue une approche quantitative, tandis que le projet «Klimabündnis Gemeng», auquel adhère aussi la Commune, constitue une approche qualitative.

Messieurs les **conseillers Romain Becker (DP) et Jean Weiler (CSV)** apprécient que le pacte climat prescrive des mesures concrètes pour réaliser l'objectif et que le règlement voté antérieurement sur les aides en matière de l'utilisation rationnelle de l'énergie complète l'idée du pacte climat.

Décision :

La participation au pacte climat est approuvée unanimement.

5. Allgemeiner Bebauungsplan

- **Verlängerung der Frist für die Ausarbeitung des Bebauungsplans**

Die Gemeinde Kayl konnte, neben einer großen Zahl anderer Gemeinden des Landes, die Ausarbeitung des Bebauungsplans nicht fristgerecht abschließen, deshalb ist es notwendig die Frist um zwei Jahre zu verlängern. **Bürgermeister John Lorent (LSAP)** präzisiert es sei sehr wichtig die Ausarbeitung des Bebauungsplans so bald als möglich abzuschließen.

Beschluss:

Die Verlängerung der Frist für die Ausarbeitung des Bebauungsplans ist einstimmig angenommen.

6. Umwelt

- **Beteiligung am Klima**

Schöffe Patrick Brücher (déi gréng) erklärt, der Klimapakt sei ein Kontroll- und Subventionssystem kommunaler Maßnahmen, um die Treibhausgase zu senken. Der Pakt läuft von 2013 bis 2020. In der Gemeinde werde ein zuständiges Team gebildet, es werde eine Bilanz gezogen, ein angepasster Arbeitsplan und eine jährliche Nachfassaktion mit einem Energieberater sind geplant. Er unterstreicht dass das nötige Fachwissen nur von einem Umweltberater kommen kann. Der Klimapakt stellt ein quantitatives Vorgehen dar, wobei das Projekt „Klimabündnis Gemeng“, welchem die Gemeinde ebenfalls angehört, ein qualitatives Vorgehen darstellt.

Die **Räte Romain Becker (DP) und Jean Weiler (CSV)** schätzen, dass der Klimapakt genaue Maßnahmen vorschreibt und dass das vorherige Reglement bezüglich der Zuschüsse die Idee des Klimapaktes vervollständigt.

Beschluss:

Die Beteiligung am Klimapakt ist einstimmig angenommen.

7. Personal

• Schaffung eines Architekten-Urbanistenpostens

Bürgermeister John Lorent (LSAP) erklärt, dass die Bezeichnung des Raumplaners nicht in der Beamtenlaufbahn vorgesehen ist und deswegen in Architekt-Urbanist umgeändert werden soll.

Beschluss:

Die Schaffung eines Architekten-Urbanistenpostens ist mehrheitlich angenommen. Die Vertreter von DP und CSV stimmen dagegen.

• Schaffung eines Angestelltenpostens in der Laufbahn C (Behindertenposten)

Da das Quorum von behinderten Mitarbeitern in der Gemeindeverwaltung noch nicht erreicht ist, schlägt der Schöffenrat vor, einen Behindertenposten für den Informatikbereich zu schaffen.

Beschluss:

Die Schaffung eines Angestelltenpostens in der Laufbahn C ist einstimmig angenommen.

• Schaffung eines Redakteur-Postens (Gemeindekasse)

Bürgermeister John Lorent (LSAP) erklärt, eine Mitarbeiterin aus der Gemeindekasse werde bald ihre Pensionsrechte geltend machen. Um den Betrieb der Gemeindekasse aufrecht zu erhalten ist es notwendig einen neuen Redakteur einzustellen. Es handelt sich hier nicht um einen zusätzlichen Posten, sondern um eine vorübergehende Maßnahme.

Beschluss:

Die Schaffung eines Redakteur-Postens ist einstimmig angenommen.

8. Anliegen der Räte Romain Becker und Patrick Krings.

• Gemeindegremien

Rat Patrick Krings (DP) bittet den Schöffenrat zukünftig die Einberufungen mitsamt der Tagesordnung der Sitzungen der Gemeindegremien an die Gemeinderäte zu übermitteln. Des Weiteren sollen

7. Personnel

• Création de poste d'architecte-urbaniste

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** explique que la dénomination du poste d'urbaniste aménageur, tel que voté lors d'une séance antérieure du conseil, n'est pas prévue dans la grille des fonctions communales. La majorité propose dès lors de changer la dénomination du poste en architecte-urbaniste.

Décision:

La création de poste d'architecte-urbaniste est approuvée à la majorité des voix. Les représentants du DP et CSV votent contre la création de poste.

• Création de poste d'un employé communal de la carrière C (travailleur handicapé)

Le quorum de collaborateurs handicapés au sein de l'administration communale n'étant pas encore atteint, il est proposé de recruter un travailleur handicapé pour les besoins de l'informatique et de l'entretien du site internet de la Commune.

Décision:

La création de poste d'un employé communal de la carrière C est approuvée unanimement.

• Création de poste d'un rédacteur (recette communale)

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** expose qu'une collaboratrice au sein de la recette communale atteindra sous peu l'âge légal de départ à la retraite. Pour assurer la continuité du fonctionnement de la recette il est indispensable d'embaucher un nouveau rédacteur. Dans ce sens, il ne s'agit pas d'un poste supplémentaire, mais de combler la situation du départ à la retraite futur de la collaboratrice.

Décision:

La création de poste d'un rédacteur est approuvée unanimement.

8. Point porté à l'ordre du jour par Messieurs les conseillers Romain Becker et Patrick Krings

• Syndicats intercommunaux

Monsieur le **conseiller Patrick Krings (DP)** prie le collège des bourgmestre et échevins d'informer dorénavant les conseillers sur les convocations aux

die Sitzungsberichte den Räten zur Verfügung gestellt werden.

Der Bürgermeister antwortet, das Sekretariat werde die Einberufungen und Sitzungsberichte per Email an die Räte schicken. Die älteren Sitzungsberichte können im Sekretariat konsultiert werden.

• Objectif Plein Emploi

Rat Romain Becker (DP) möchte wissen, wie die Finanzierung und die Leitung des lokalen CIGL gewährleistet ist, dies nach der Auflösung der Konvention zwischen der Gemeinde und Objectif Plein Emploi.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) erklärt, dass nach der Auflösung des Netzwerkes Objectif Plein Emploi, die Gemeinde den Fortbestand des lokalen CIGL sichert. Eine Konvention wird mit dem lokalen CIGL abgeschlossen und dem Gemeinderat vorgelegt werden.

Anliegen von Rat Jean Weiler.

• Kommerzstraße

Die Situation auf Höhe des Hauses Nr. 56 wurde behoben.

• Geschwindigkeit in der Neustraße

Rat Jean Weiler (CSV) stellt fest, dass nur wenige Autofahrer die Geschwindigkeitsbegrenzung in der Neustraße einhalten und schlägt vor eine Fahrbahnschwelle anzubringen.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) meint, die Geschwindigkeitsproblematik stelle sich in vielen Straßen der Gemeinde und dass eine Fahrbahnschwelle dies nur wenig verbessern würde. Die Verkehrskommission wird mit dem Thema befasst werden.

• Emprisen

Bei Straßenbauarbeiten werden Kaufverträge für Emprisen gemacht, wovon der größte Teil nie abgeschlossen wurde. **Rat Jean Weiler (CSV)** fragt ob diese Situation in Zukunft geregelt wird und wie dies heute gehandhabt wird.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) meint es handle sich um eine sehr komplexe Sache. Um einen administrativen Akt zu erstellen braucht man einen

réunions des différents syndicats avec l'ordre du jour afférent et de porter lesdites convocations à la connaissance des habitants de la commune. De plus, les rapports des réunions des syndicats sont à mettre à disposition des conseillers.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** répond que le secrétariat veillera à transmettre les convocations et les rapports de réunions par message électronique aux conseillers communaux. Il invite les conseillers à venir consulter les anciens rapports dans les bureaux du secrétariat.

• Objectif Plein Emploi

Monsieur le **conseiller Romain Becker (DP)** veut savoir comment sera assuré le financement et la gestion du CIGL local, suite à la dénonciation de la convention entre la Commune et l'Objectif Plein Emploi.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** explique que suite à la cessation des activités du réseau Objectif Plein Emploi, la Commune a assuré le fonctionnement du CIGL local. Une convention entre la Commune et le CIGL Kayl reste à finaliser.

Points portés à l'ordre du jour par Monsieur le conseiller Jean Weiler

• Rue du Commerce

La situation à la hauteur de la maison n° 56, où le passage a été sécurisé provisoirement par des barrières, a été redressée.

• Vitesse rue Neuve

Monsieur le **conseiller Jean Weiler (CSV)** constate que beaucoup d'automobilistes ne respectent guère la limitation de la vitesse dans la rue Neuve et propose d'installer un gendarme couché à la hauteur du passage pour piétons.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** objecte que le problème de vitesse exagérée se pose un peu partout sur le territoire communal et estime qu'un gendarme couché n'améliorera guère la situation. L'affaire sera cependant soumise à la commission de la circulation pour avis.

• Emprisen

Lors de travaux de redressement de rues, des compromis ont été établis pour des emprisen faites par la Commune. Or la plupart des compromis n'ont jamais été finalisés. Monsieur le **conseiller Jean Weiler (CSV)** veut savoir si cette situation sera régularisée et comment est géré l'affaire aujourd'hui. Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** ré-

Katasterauszug und eine Besitzurkunde. Allerdings ist die Ausstellung der Besitzurkunden oft schwierig, falls mehrere Parteien Besitzer eines Grundstücks sind. Die Notarin Anja Holtz erstellt die Akten für die Gemeinde, wenn diese die entsprechenden Dossiers abschließt. Der Bürgermeister betont, dass es jedoch nicht möglich sein wird, die Emprisen der letzten Jahrzehnte zu regulieren, da es sich um eine große Menge ohne präzise Indexierung handelt.

9. Fragen der Räte

Rat Patrick Krings (DP) fragt ob die Gemeinde einen Sicherheitsdelegierten ernannt hat.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) antwortet, dass gemäß dem Organigramm der Verwaltung, der technische Dienst für die Sicherheit in den Gebäuden zuständig ist, also der Abteilungsleiter, da er über die finanziellen Mittel zur Umsetzung der Sicherheitsvorkehrungen verfügt.

Rätin Viviane Petry (déi gréng) schlägt vor, der Schöffenrat könne den Sicherheitsdelegierten des Schulpersonals informieren, wer sein Ansprechpartner in der Gemeindeverwaltung ist, um die Zusammenarbeit zu vereinfachen.

10. Personal

Da es sich um Personalfragen handelt, wird der Punkt 10 der Tagesordnung unter Ausschluss der Öffentlichkeit behandelt.

pond qu'il s'agit d'une affaire très complexe : pour établir un acte administratif on a besoin d'un plan cadastral et d'un titre de propriété. Or, l'établissement du titre de propriété s'avère compliqué, lorsque plusieurs parties sont propriétaires d'un même terrain. Me Anja Holtz établit les actes administratifs pour la Commune, si celle-ci finalise les dossiers relatifs. Monsieur le bourgmestre précise qu'il n'est pas possible de régulariser toutes les anciennes emprises faites par la Commune les dernières décades, vu le volume important et le défaut d'une indexation claire.

9. Questions des conseillers

Monsieur le **conseiller Patrick Krings (DP)** veut savoir si la Commune a désigné un délégué à la sécurité.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** répond que suivant l'organigramme de l'administration, le service technique est compétent en ce qui concerne la sécurité dans les bâtiments communaux, donc le chef de service, vu qu'il dispose des moyens budgétaires pour mettre en œuvre les mesures nécessaires. Il reste pourtant à voir si cette responsabilité pourrait être répartie sur plusieurs collaborateurs, pour faciliter la tâche.

Madame la **conseillère Viviane Petry (déi gréng)** propose que le collège des bourgmestre et échevins informe le délégué à la sécurité du personnel enseignant qui est son interlocuteur au sein de l'administration communale pour simplifier la collaboration.

10. Affaires de personnel

S'agissant d'affaires de personnel, le point 10 de l'ordre du jour est traité à huis clos conformément à la loi.



Administration Communale de Kayl

Grand-Duché de Luxembourg

Adresse postale: B.P. 56, L-3601 Kayl Téléphone: 56 66 66-370

Fax: 56 66 66-525 Email: scolaire@kayl.lu Site Internet: www.kayl.lu

KAYL. – La commune de Kayl, en collaboration avec la commission culturelle et la commission des sports et des loisirs, porte à la connaissance du public que toutes les personnes qui désirent participer à la « **SOIRÉE DES RECOMPENSES** » peuvent remettre les pièces attestant leur(s) mérite(s) au secrétariat communal, BP 56 – L-3601 Kayl, **jusqu'au 15 septembre 2013 au plus tard.**

Cette information s'adresse particulièrement aux personnes méritantes (champion, distinction, etc. pour la période du 16 juillet 2012 au 15 juillet 2013) qui habitent la commune, mais qui ne sont pas inscrites dans un club ou une association locale.

Le collège des bourgmestre et échevins,

John Lorent

Marcel Humbert

Patrick Brücher





GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL

B. P. 56 - L - 3601 KAYL - Tél.: (+352) 56 66 66 1 - Fax : (+352) 56 33 23 - e-mail : commune@kayl.lu

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 20 OCTOBRE 2013

DEMANDE POUR LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Au
Collège des bourgmestre et échevins
de la Commune de Kayl
B.P. 56
L-3601 KAYL

Messieurs,

Je soussigné(e).....

(Nom, prénoms)

de nationalité luxembourgeoise,

né(e) le.....à.....

(Date)

(Localité)

profession.....

résidant

(Rue, numéro, code postal, localité, pays)

ai l'honneur de solliciter l'admission au vote par correspondance lors des élections législatives du 20 octobre 2013. Je vous prie de bien vouloir m'envoyer mon bulletin de vote à l'adresse suivante :

(Rue, numéro, code postal, localité, pays)

(Rue, numéro, code postal, localité, pays)

La présente demande est motivée comme suit :

- 1) je suis domicilié(e) à l'étranger. Je déclare sous la foi du serment que je ne suis pas déchu du droit électoral ni en vertu de l'article 52 de la Constitution, ni en vertu de l'article 6 de la loi électorale.
- 2) pour des raisons professionnelles ou personnelles je me trouve dans l'impossibilité de me présenter en personne au bureau de vote (voir pièce justificative en annexe)

(détails concernant la nature de l'empêchement)

- 3) je suis âgé(e) de plus de 75 ans.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

....., le

(Signature)



GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL

B. P. 56 - L - 3601 KAYL - Tél.: (+352) 56 66 66 1 - Fax : (+352) 56 33 23 - e-mail : commune@kayl.lu

NOTE D'INFORMATION

La demande sub 1 au verso (Luxembourgeois domicilié à l'étranger) doit être envoyée à la commune du dernier domicile au Grand-Duché, à défaut à la commune de naissance au Grand-Duché, à défaut à la Ville de Luxembourg. Le demandeur doit produire une copie certifiée conforme par une autorité compétente de son passeport luxembourgeois en cours de validité.

La demande sub 2 au verso pourra être accompagnée d'une pièce justifiant l'existence de la circonstance invoquée, telle que : certificat médical, attestation patronale, certificat scolaire, etc.... A défaut de pièce le demandeur devra détailler les raisons de l'empêchement (L'article 168 de la loi électorale exige que les raisons d'empêchement doivent être dûment justifiées).

En cas de demande sub 3 aucune pièce n'est exigée.

La demande doit être faite par voie postale (art. 169 & 329 loi électorale). Elle doit parvenir, sous peine de déchéance, au collège des bourgmestre et échevins au plus tôt dix semaines (12 août 2013) et au plus tard 30 jours (20 septembre 2013) avant le jour des élections.



<MUSÉE D'HISTOIRE
DE LA VILLE
DE LUXEMBOURG>

croix-rouge
luxembourgeoise 

Luxembourg, le 06/08/2013

Collecte d'objets et de documents concernant la Croix-Rouge luxembourgeoise pour une exposition dans le cadre de son 100^e anniversaire

Madame, Monsieur,

En 2014, la Croix-Rouge luxembourgeoise fêtera le 100^e anniversaire de sa création. En effet, suite au vibrant appel de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde, le 6 août 1914, quatorze personnalités se sont réunies pour signer l'acte constitutif de la Croix-Rouge luxembourgeoise. Dès le mois d'octobre 1914, la jeune institution était reconnue par le Comité International de la Croix-Rouge.

Tout au long de l'année 2014, ce centenaire sera commémoré par nombre de festivités diverses. Un des événements majeurs sera une grande exposition qui aura lieu du 16 mai 2014 au 29 mars 2015 au Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg. Cette exposition retracera les grandes étapes du développement de la Croix-Rouge luxembourgeoise en plaçant cette évolution dans un contexte international.

En vue de la préparation de cette exposition, le Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg lance un appel au public afin de pouvoir emprunter et/ou répertorier tous les supports existants liés à l'histoire de la Croix-Rouge. Le Musée recherche **tout ce qui peut documenter les activités diverses de la Croix-Rouge luxembourgeoise depuis ses origines jusqu'à aujourd'hui** (p. ex. photos, documents, lettres, albums, livres, brochures, dépliants, affiches, films, rapports d'activité, brassards, équipement médical etc.).

Les personnes disposées à prêter des objets, documents ou photos pour la durée de l'exposition peuvent contacter les responsables de l'exposition : Gaby Sonnabend (Tél. : 4796-4562/ gsonnabend@2musees.vdl.lu), Guy Thewes (Tél. : 4796-4563/gthewes@2musees.vdl.lu) ou le secrétariat du musée (Tél. : 4796-4565). Pour celles qui le souhaitent, une mention indiquera le prêteur de l'objet exposé.

Il va de soi que les objets prêtés seront exposés avec toutes les précautions d'usage afin d'assurer leur parfaite conservation. Les frais d'assurance et le transport des objets

sélectionnés seront pris en charge par le Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg. A la fin de l'exposition les prêts seront restitués à leurs propriétaires. Le Musée accepte également des donations.

En vous remerciant d'avance pour votre aide précieuse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.



Danièle Wagener
Directeur
Les 2 Musées de la Ville de Luxembourg



Michel Simonis
Directeur Général
Croix-Rouge luxembourgeoise



Grand-Duché de Luxembourg
Administration Communale de Kayl
Adresse postale: B.P. 56, L-3600 Kayl
Téléphone: 56 66 66-1 Fax: 56 33 23
Email: commune@kayl.lu Site Internet: www.kayl.lu

**La Commune de Kayl
ensemble
avec la Commission d'intégration**

organisent un

Cours de langue « luxembourgeoise »

Octobre 2013 – Mai 2014

Je déclare par la présente vouloir m'inscrire pour:

cours débutants:

Nom(s) et Prénom(s)

Lieu et date de naissance

Domicilié(e) à (numéro et rue)

..... (code postal/localité)

..... (téléphone)

Lieu et date

signature

Le formulaire d'inscription est à remettre, dûment remplie et signée, **au plus tard pour le 02.10.2013** à la Commune de Kayl. Les cours se tiendront dans la salle au sous-sol de l'école primaire de Tétange. Les droits d'inscription s'élèvent à **50 €**. Ils seront facturés aux intéressés dès la première participation et ne sont pas remboursables.

Une **soirée d'information et d'inscription** se tiendra **le mercredi, 02.10.2013 à 19h00** au 1^{er} étage « salle Jean Schortgen », du centre culturel « Schungfabrik » à Tétange, où les intéressés pourront aussi remettre les fiches d'inscription. **Tous les cours se dérouleront de 19h30 à 21h30.**

La Commune se réserve le droit d'annuler les cours au cas où le **nombre minimum de 15 participants** par cours n'est pas atteint.

Personne de contact :

Secrétaire: Carlos De Freitas Marques, Commune de Kayl, B.P. 56, L-3601 Kayl, tél. 566666-221



Grand-Duché de Luxembourg
Administration Communale de Kayl
 Adresse postale : B.P. 56, L-3600 Kayl
 Téléphone : 56 66 66-1 Fax : 56 33 23
 Email : commune@kayl.lu Site Internet : www.kayl.lu

**La Commune de Kayl
 ensemble
 avec la Commission d'intégration**

organisent un

Cours de langue « française »

Octobre 2013 – Mai 2014

Je déclare par la présente vouloir m'inscrire pour :

cours débutants :

Nom(s) et Prénom(s)

Lieu et date de naissance

Domicilié(e) à (numéro et rue)
 (code postal/localité)
 (téléphone)

Lieu et date

signature

Le formulaire d'inscription est à remettre, dûment remplie et signée, **au plus tard pour le 02.10.2013** à la Commune de Kayl. Les cours se tiendront dans la salle au sous-sol de l'école primaire de Tétange. Les droits d'inscription s'élèvent à **50 €**. Ils seront facturés aux intéressés dès la première participation et ne sont pas remboursables.

Une **soirée d'information et d'inscription** se tiendra **le mercredi, 02.10.2013 à 19h00** au 1^{er} étage « salle Jean Schortgen », du centre culturel « Schungfabrik » à Tétange, où les intéressés pourront aussi remettre les fiches d'inscription. **Tous les cours se dérouleront de 19h30 à 21h30.**

La Commune se réserve le droit d'annuler les cours au cas où le **nombre minimum de 15 participants** par cours n'est pas atteint.

Personne de contact :

Secrétaire : Carlos De Freitas Marques, Commune de Kayl, B.P. 56, L-3601 Kayl, tél. 566666-221



Grand-Duché de Luxembourg
Administration Communale de Kayl
 Adresse postale : B.P. 56, L-3600 Kayl
 Téléphone : 56 66 66-1 Fax : 56 33 23
 Email : commune@kayl.lu Site Internet : www.kayl.lu

**La Commune de Kayl
 ensemble
 avec la Commission d'intégration**

organisent un

Cours de langue « anglaise »

Octobre 2013 – Mai 2014

Je déclare par la présente vouloir m'inscrire pour :

cours débutants **cours avancés**

Nom(s) et Prénom(s)

Lieu et date de naissance

Domicilié(e) à (numéro et rue)
 (code postal/localité)
 (téléphone)

Lieu et date

signature

Le formulaire d'inscription est à remettre, dûment remplie et signée, **au plus tard pour le 02.10.2013** à la Commune de Kayl. Les cours se tiendront dans la salle au sous-sol de l'école primaire de Tétange. Les droits d'inscription s'élèvent à **50 €**. Ils seront facturés aux intéressés dès la première participation et ne sont pas remboursables.

Une **soirée d'information et d'inscription** se tiendra **le mercredi, 02.10.2013 à 19h00** au 1^{er} étage « salle Jean Schortgen », du centre culturel « Schungfabrik » à Tétange, où les intéressés pourront aussi remettre les fiches d'inscription. **Tous les cours se dérouleront de 19h30 à 21h30.**

La Commune se réserve le droit d'annuler les cours au cas où le **nombre minimum de 15 participants** par cours n'est pas atteint.

Personne de contact :

Secrétaire : Carlos De Freitas Marques, Commune de Kayl, B.P. 56, L-3601 Kayl, tél. 566666-221





MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DES INFRASTRUCTURES
Administration des ponts et chaussées



Groupe
Intervention
Pédagogique
Sociale

Groupe d'intervention pédagogique et sociale



Kayl, le 23 août 2013

AVIS AUX HABITANTS

Madame, Monsieur,

Par la présente il est porté à votre connaissance que l'Administration des Ponts & Chaussées va procéder à des travaux de réfection dans le giratoire à l'intérieur de Kayl, N 31, en **date du vendredi 13 septembre au samedi 14 septembre 2013**.

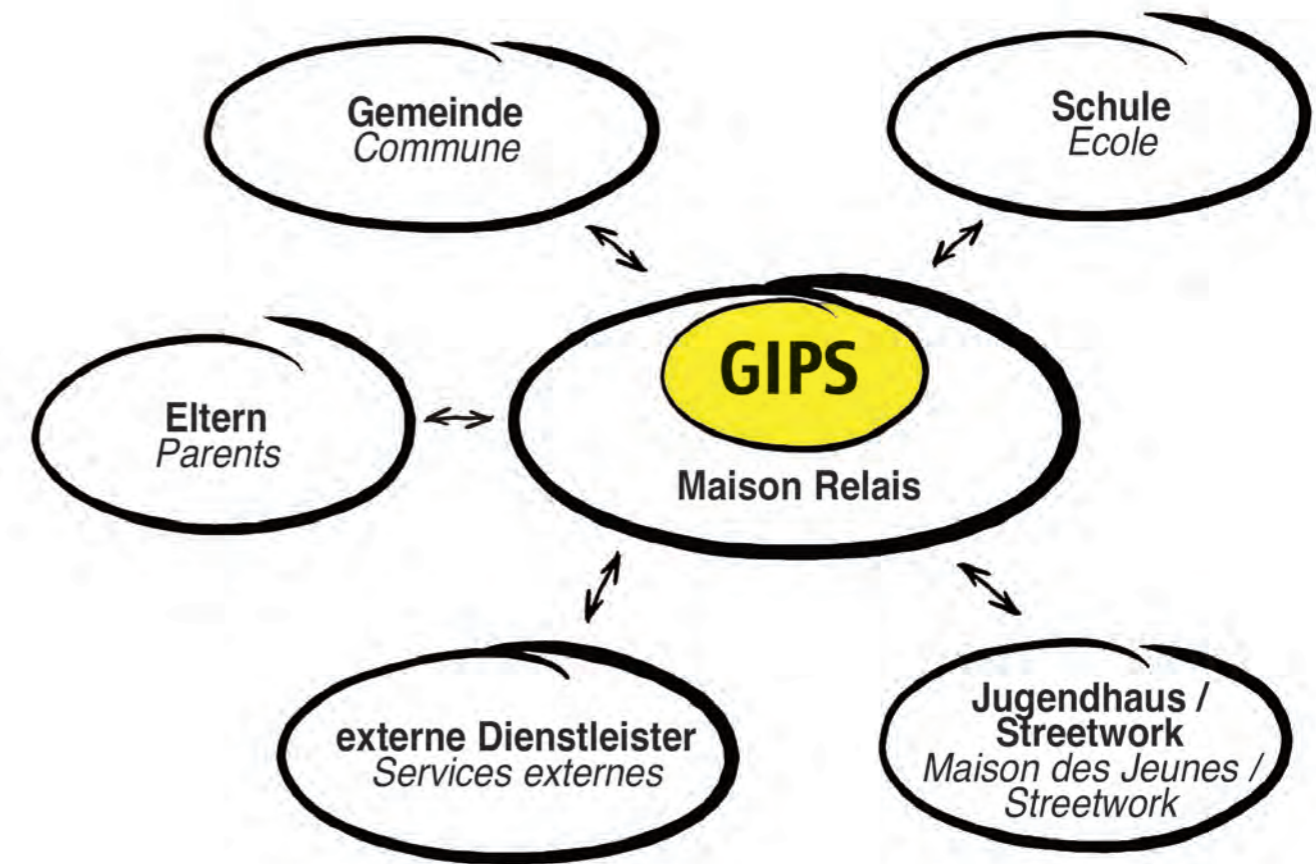
Les travaux se feront la nuit à partir de 19.00h jusqu'à 06.00h le lendemain. Durant la phase active du chantier, il sera à prendre en compte que le niveau de bruit sera supérieur au niveau « normal ».

Nous vous prions de bien vouloir excuser ores et déjà le désagrément causé pour lesdits travaux. Une déviation adéquate et une signalisation appropriée sera mise en place pour la durée du chantier.

De plus amples informations peuvent être obtenues auprès du Service Régional du Canton Sud, préposé par Monsieur Tom BLEYER, lequel se tiendra à votre disposition au numéro d'appel 511 323 300.

Le Service Régional du Canton Sud vous remercie pour votre compréhension.

Adresse bureaux
103, route de Peppange
L-3271 Bettembourg



Betreuung	Encadrement
Analyse	Analyse
Begleitung	Accompagnement
Beratung	Consultation
Unterstützung	Soutien
Personalcoaching	Coaching du personnel

Begleitung

Pädagogische
Beratung und
Unterstützung



Qualitäts-
management und
Konzeptentwicklung

Präventionsarbeit

Ansprechpartner

Analyse und
Koordination



Angebote des GIPS an unterschiedliche Strukturen:

Maison Relais :

- Begleitung von verhaltensauffälligen Kindern
- pädagogische Unterstützung der Gruppen
- Entwicklung von Betreuungsstrategien
- Erstellen eines individuellen Erziehungsplans
- Partner und Koordinator bei der Konzeptentwicklung
- Qualitätsmanagement
- Pädagogische Berater für Personal
- Präventionsarbeit (Schulverweigerung, Drogen, Gewalt, ...)
- Weiterbildungs und Supervisionskoordination
- ...

Gemeinde :

- Auftragsausführer
- Ansprechpartner in pädagogischen Fragen
- Qualitätsentwicklung
- Partner und Koordinator in der Konzeptentwicklung
- Bindeglied zu Vereinen
- ...

Eltern (Im Rahmen der Maison Relais) :

- Ansprechpartner
 - Begleitung
 - Unterstützung
 - Bindeglied zu anderen Dienstleistern
 - ...
- > in sozialpädagogischen Fragen

Externe Dienstleister :

- Ansprechpartner - SCAS, PAMO, Families First, ...
- Kontaktaufnahme - Psychologen und Therapeuten
- Bindeglied
- ...

Schule :

- Ansprechpartner
- Zusammenarbeit
- Prävention innerhalb der Maison Relais (z.B. Schulverweigerung, Verhaltensauffälligkeiten, ...)
- ...

Jugendhaus / Streetwork :

- Zusammenarbeit
- Prävention
- Sensibilisierung
- Ansprechpartner
- ...

Offres du GIPS aux différentes structures:

Maison Relais :

- *accompagnement d'enfants en difficulté*
- *soutien pédagogique des groupes*
- *développement de stratégies d'encadrement*
- *élaboration d'un plan d'évolution individuel*
- *partenaire et coordinateur du développement conceptuel*
- *gestion de la qualité*
- *conseiller pédagogique du personnel*
- *travail de prévention (absentéisme scolaire, drogues, violence,...)*
- *coordination des formations continues et des supervisions*
- ...

Commune :

- *prestataire*
- *interlocuteur pédagogique*
- *développement de la qualité*
- *partenaire et collaborateur conceptuel*
- *lien vers les associations communales*
- ...

Parents (dans le cadre de la maison relais) :

- *interlocuteur*
 - *accompagnement*
 - *soutien*
 - *lien vers des services externes*
 - ...
- > en questions socio-pédagogiques

Services externes :

- *interlocuteur - SCAS, PAMO, Families First, ...*
- *prise de contact - psychologues et thérapeutes*
- *lien*
- ...

Ecoles :

- *interlocuteur*
- *collaboration*
- *travail de prévention dans la maison relais (absentéisme scolaire, déviance comportementale, ...)*
- ...

Maison des Jeunes / Streetwork :

- *collaboration*
- *prévention*
- *sensibilisation*
- *interlocuteur*
- ...

gestion de la qualité et
développement
conceptuel



conseils et soutien
pédagogique

accompagnement

travail de
prévention

interlocuteur

analyse et
coordination





**GIPS - Groupe d'intervention pédagogique et sociale
Maison Relais Gemeng Käl-Téiteng**

5, rue de l'Hôtel de Ville
L-3674 Kayl

Ghyslaine Sturm
Paul Bressler
Uschi Krumlowsky

gips@mre.kayl.lu
(+352) 621 133 510

Gespräche nach Vereinbarung :
Entretien suivant rendez-vous :



„Wann d’Kanner kleng sinn, géff hinnen
Wuerzelen, wann se grouss sinn géff
hinnen Fligel.,“

Indescht Spréchwuert





FAUCHAGE TARDIF

Pourquoi l'herbe est-elle si haute ici ?

Parce que ...

nous allons 'extensifier' l'entretien des pelouses et des surfaces de gravier sur le territoire de la commune de Kayl/Tétange!

Nous allons:

- réduire la fréquence du fauchage, c'est-à-dire le nombre d'interventions d'entretien;
- faucher les surfaces, non pas d'une manière uniforme, mais selon un concept d'entretien différencié;
- délibérément renoncer aux herbicides et aux fertilisants.

L'entretien se fait en harmonie avec la nature!

Les différentes surfaces seront fauchées en fonction de leur utilisation: ainsi les aires de jeux, les bordures des chemins, l'aire de repos près de l'étang etc. seront fauchées plus souvent (prairie à herbe courte), alors que les surfaces utilisées de manière moins intense seront fauchées moins souvent (prairie à hautes herbes et 'riche herbacée').

Dans quel but ...

- l'évolution de la végétation au cours de l'année devient visible pour les promeneurs ('vivre la nature au fil des saisons');
- à travers l'entretien diversifié une variété de formes de végétation avec une multitude d'herbes et de fleurs apparaissent;
- de nouveaux biotopes et pâturages pour différents animaux apparaissent et le nombre des espèces animales augmente;
- d'éventuelles pollutions par des herbicides et des engrais sont évitées;
- le volume des travaux d'entretien est diminué.



Warum wächst denn die Wiese hier so hoch?

Weil ...

wir auf dem Gebiet der Gemeinde Kayl / Tétange zukünftig die Pflege der Wiesen- und Schotterflächen 'extensivieren'!

Wir werden:

- die Schnitthäufigkeit, das heißt die Anzahl der Pflege- bzw. Mähvorgänge auf den einzelnen Flächen reduzieren;
- die Flächen nicht einheitlich sondern nach einem differenzierten Pflegekonzept mähen;
- auf den Einsatz von Herbiziden und Düngemitteln ganz bewusst verzichten.

Die Pflege erfolgt so im Einklang mit der Natur!

Das bedeutet, die einzelnen Flächen werden entsprechend ihrer unterschiedlichen Nutzung gemäht:

- Bolz- und Spielplatz, Bereiche entlang von Wegen, der Sitzplatz am Weiher etc. werden öfter ('Kurzgraswiese') und weniger genutzte Flächen und Randbereiche seltener gemäht ('Langgraswiese' und 'Krautsaum').

Wofür ...

- für die Menschen wird die Entwicklung der Vegetation über die Jahreszeiten sichtbar und wieder erlebbar;
- durch die unterschiedliche Pflege stellen sich vielfältiger Formen der Vegetation, mit einer Vielzahl an verschiedenen Gräsern und Kräutern ein;
- Umweltbelastungen durch Herbizide und Düngemittel werden vermieden;
- der Pflegeaufwand verringert sich;
- Tier- und Pflanzenwelt werden vielfältiger.















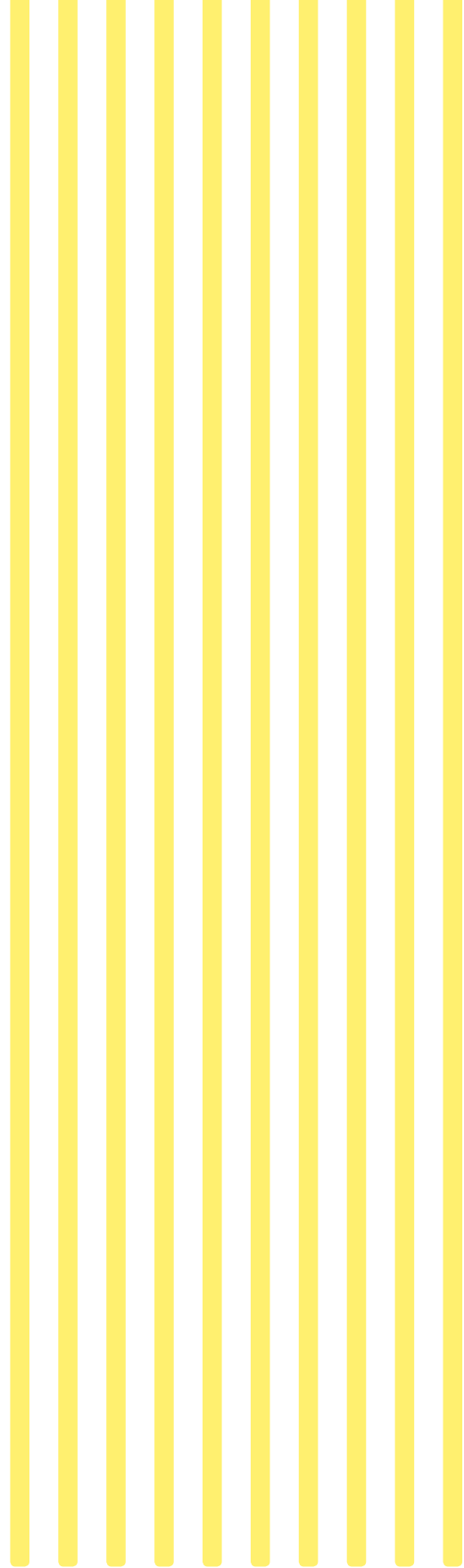




La Commune de Kayl, en collaboration avec le CIGL KälTéiteng, va 'extensifier' l'entretien des pelouses et des surfaces de gravier sur le territoire de la commune de Kayl/Tétange!

A cet effet des panneaux vont être installés aux endroits prévus pour le « fauchage tardif ».





KÄLTÉITENG

